



Paris, le 9 Février 2018

Monsieur Le Directeur Général,

Le 2 février 2018, sur le site de Saint Benoit, notre collègue L... C... de Châtelleraut, après plus de 25 années d'exercice de son métier dans nos institutions, a tenté de mettre fin à ses jours dans les locaux de la Direction Territoriale de Poitiers.

Convoquée par le Directeur Territorial Délégué de La Vienne (à 40 KMS de Châtelleraut) à un deuxième entretien dit « *managérial* » (le premier s'étant déroulé avec la Directrice d'Agence Pôle Emploi de Châtelleraut quelques jours auparavant), et alors que notre collègue a déjà, et à plusieurs reprises, informé de son refus de subir **l'Observation de la Relation de Service**, notre collègue, sans conteste devant l'insistance de son N+3 pour qu'elle accepte ces ORS, tente de se jeter par la fenêtre.

Comment en est-on arrivé là ?

Avant d'arriver à cet entretien, le matin, la collègue est planifiée en Entretien sur flux jusqu'à 13h00 ; elle prend seule la décision de quitter son poste à midi, s'en justifiant auprès de sa REP, étonnée de ce départ anticipé, alors même que c'est la direction territoriale qui la convoque... la direction de l'agence ne semble pas en être informée ?...

Arrivée enfin sur le site administratif de Saint Benoit, elle est accompagnée par une représentante de son syndicat qui tente de convaincre une dernière fois le Directeur Territorial Délégué de la Vienne que notre collègue doit être accompagnée et soutenue lors de cet entretien ; le Directeur Territorial Délégué de la Vienne, sous prétexte que ce n'est pas un entretien disciplinaire, refuse, malgré l'insistance de notre camarade qui rappelle la tension que subit notre collègue.

L'entretien débute à huis clos, sans témoin. Des cris et des hurlements vont alerter la camarade qui l'accompagne, heureusement attendant dans le couloir. En entrant elle découvre notre collègue, debout, essayant d'ouvrir la fenêtre pour, dit-elle : « *en finir* » ; « *en finir avec cette pression* » ; « *en finir avec cet entretien* » qui, selon elle ne lui laisse aucune chance de s'expliquer sur son refus de subir cette mise en observation.

Notre camarade parvient à calmer notre collègue, à la faire s'éloigner de la fenêtre et exige du DTD de la Vienne qu'il appelle immédiatement les secours.

Notre collègue de Châtelleraut et notre camarade seront admises aux urgences de l'hôpital de Poitiers, totalement sous le choc, prises en charge psychologiquement par des médecins spécialisés.

Aujourd'hui ces deux collègues sont en arrêt maladie.

Pour en terminer, le Directeur Territorial du Poitou, organise le lundi 5 février, en urgence, une réunion des agents de Châtelleraut et tient les propos suivants : « *J'ai une mauvaise nouvelle votre collègue a fait une tentative de suicide* », « *Pour en arriver là elle doit avoir d'autres problèmes ...* ».

Pour nos organisations, c'est par vos directives, par votre intransigeance dans leur mise en œuvre, par la pression exercée sur tous les agents de Pôle emploi, utilisant toutes les opportunités qu'offre le lien de subordination, qu'il y a, d'abord et surtout, problème. C'est également par la remise en cause de certaines

dispositions conventionnelles et statutaires, élargissant le spectre à votre main en détruisant des garanties qu'ont les salariés et agents pour amenuiser ce lien, que vous accentuez encore et toujours la pression. C'est là, et nulle part ailleurs qu'il y a problème.

Vous êtes responsable de la santé au travail des agents dans notre Etablissement. Pour notre part, nous n'acceptons pas que des collègues se sentent contraint d'en arriver à ces extrémités.

Ce déchaînement et cet acharnement de toute la ligne managériale, cette cascade juste pour imposer une simple observation est belle et bien le résultat de la politique « RH » déployée dans notre établissement. Coûte que coûte, les agents et cadres doivent adhérer à la politique stratégique de Pôle emploi, le petit doigt sur la couture, chacun doit s'y soumettre. Qu'est-ce que la Qualité de vie au travail dont on nous rebat les oreilles, si on ne peut même pas se permettre la plus petite pensée critique justement sur le travail qu'on nous demande de déployer ?

Notons aussi que ce sont les consignes « RH » de l'Etablissement qui entraînent les hiérarchiques à refuser qu'un agent puisse être accompagné lors de ce type d'entretien. Gageons que si notre camarade avait pu y assister, les choses auraient tournées autrement. Etais-ce si compliqué de l'autoriser ?

Rappelons également que depuis des mois, nos organisations alertent sur les dangers et les risques encourus par les salariés et agents, notamment depuis la mise en œuvre de **l'observation de la relation de service** qui n'est rien d'autre, malgré vos dénégations et les présentations faites en CPNF et au CCE, qu'une évaluation professionnelle individuelle, non prévue dans les textes réglementaires (CCN ou statut de 2003) dont les principes fondamentaux contiennent en eux-mêmes tous les Risques Psychosociaux identifiés aujourd'hui par les plus experts en santé au travail.

Deux jours avant ce drame, des élues DP Poitou Charentes lançaient l'alerte suivante :

« Des collègues nous informent que certaines ELD menacent, intimident et font pression pour imposer à tout prix l'ORS à tout le monde.

*Depuis des semaines, ces quelques collègues tentent d'expliquer à leur ELD que cette « observation » qui vise à scruter tous leurs actes professionnels, paroles ou comportements lors d'un entretien avec un usager **les paralyse et provoque chez eux une véritable angoisse, une boule au ventre permanente, des insomnies, des pleurs et au final une perte de confiance totale ; avec à la clé la nécessité absolue de prendre rendez-vous chez un médecin pour faire constater ces troubles.***

Malgré ces risques identifiés et connus, ces ELD continuent à les menacer pour leur imposer aveuglément et coûte que coûte cette Observation.

Les élues DP vous demandent si vous êtes prêts à faire courir un risque grave à ces collègues et compromettre leur santé au travail »

Aujourd'hui, obliger les agents à passer sous les fourches caudines de **l'Observation de la Relation de Service** (ce qui par ailleurs est juridiquement contestable), c'est remettre y compris en cause professionnellement les conseillers devant l'usager alors même que leur situation est déjà bien souvent à haut risque. C'est aussi les mettre sous « surveillance » et « sous contrôle » permanent et arbitraire, et c'est dans le même temps mettre en difficulté les ELD elles-mêmes en leur attribuant ce rôle d'observateur, alors que depuis des années on leur dit qu'elles n'ont pas à être des experts métiers, qu'on les forme même dans cet esprit.

C'est des plus malheureux mais la démonstration est faite, **l'Observation de la Relation de Service** peut mettre en danger la vie de nos collègues.

Par conséquent, à la suite de ce drame, nos organisations réitèrent notre demande : ces observations ne peuvent être effectuées qu'avec l'accord explicite de chacun des agents et salariés de notre Etablissement.

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments respectueux.